



ADMISSION

PRÉ-ADMISSION

Cette consultation permet d'aborder la pathologie avec la personne et ses proches, et de recueillir les attentes de chacun.

Elle permet de mettre en place un programme adapté, défini en partenariat avec la personne accueillie, sa famille et les professionnels de la structure.

ADMISSION

Elle est subordonnée à l'étude du dossier d'inscription qui vous est remis lors d'une demande de renseignements. La personne est reçue ainsi que la famille par le médecin coordonnateur et l'infirmière coordinatrice auxquels elle doit présenter son dossier médical.

Ce dossier est disponible dans les Établissements aubois ou téléchargeables sur le site Internet du Conseil Général, www.cg-aube.com.

La décision d'admission est le résultat d'une concertation entre la Direction, le médecin coordonnateur de l'Établissement et l'équipe soignante.

N'hésitez pas à consulter notre règlement de fonctionnement.

PIÈCES INDISPENSABLES

- ➔ Photocopie de la Carte Vitale et de la mutuelle
- ➔ Photocopie du livret de famille
- ➔ Photocopie de la carte d'identité
- ➔ Photocopie des 2 derniers avis d'imposition
- ➔ Justificatifs des caisses de retraite
- ➔ Contrat obsèques (DÈS ADMISSION)
- ➔ Autorisation de droit à l'image
- ➔ Déclaration de la personne de confiance
- ➔ Directives anticipées

AIDES FINANCIÈRES

Les Établissements sont habilités à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale, dont les ressources sont inférieures aux frais de séjour, et sont conventionnés au titre de l'Aide Personnalisée au Logement.

L'Aide Personnalisée à l'Autonomie est versée directement en Trésorerie comme les Établissements sont publics, car elle a pour objectif de financer des services d'aide à la personne favorisant leur autonomie dans les gestes quotidiens.

Ces démarches administratives sont effectuées par l'Administration des Établissements.

VOTRE CADRE DE VIE

CHAMBRE

Les chambres sont spacieuses (25 m²), claires, agréablement meublées disposant chacune d'une salle d'eau. Elles sont équipées d'appels-malades, de prises TV et de téléphone pour une ligne directe. Vous décorez votre intérieur selon vos goûts en apportant quelques petits meubles et objets personnels.

Vous êtes libre d'aller et venir, mais pour votre sécurité et ménager notre inquiétude, il est important de prévenir le personnel médical de toute absence.

Selon l'état de santé, le résident peut être amené à déménager pour des besoins d'organisation de service.

Un récépissé est déposé à votre arrivée pour une meilleure relation.

RESTAURATION

Le temps de repas est un moment rythmé, privilégié où l'on se rencontre, se retrouve, se découvre... Une attention particulière est apportée à l'élaboration des menus pour satisfaire vos goûts et votre plaisir tout en maintenant la variété et l'équilibre alimentaire.

Les repas sont servis principalement en salle à manger à part le petit-déjeuner à "Les Tilleuls" qui est en chambre. Un plateau sera monté si vous êtes malade ou dans l'incapacité de descendre.

Les menus sont affichés à l'entrée des salles à manger. Les régimes sont possibles et respectés sur prescription médicale.

Le goûter est distribué soit en salon, soit en chambre.

Lors des commissions de menus, les résidents ont la possibilité de donner leur avis sur le choix des repas.

Horaires des repas :

- Petit déjeuner : de 7 h 30 à 9 h 00
- Déjeuner : entre 12 h 00 et 12 h 30
- Goûter : entre 15 h 30 et 16 h 00
- Dîner : à partir de 18 h 30



RESPONSABLES DE SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT

Directeur : M. Jérôme DEWAELE

Secrétaires : Mme Claire NOËL, Mlle Élodie ZWALD

Comptable : M. Philippe DOUINE

Médecin Coordonnateur : Dr Daniel VOMSCHEID

Infirmière Coordinatrice : Mme Marie VERHEYDEN

Psychologue, animateurs et agents d'entretien sont présents dans nos locaux pour vous accompagner au quotidien.